

## INSCRIPTION SEJOUR SKI 2022 MODE D'EMPLOI

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en choisissant d'inscrire votre enfant au **séjour ski 2022** organisé par la Communauté de Communes des Villes Sœurs.

- **8-12 ans** du **4 au 13 février 2022** à Morillon-74 (62 places)
- **12-17 ans** du **4 au 13 février 2022** à Valmeinier-73 (48 places)

Les jeunes de 12 ans ont la possibilité de se positionner sur les 2 séjours, en complétant leurs vœux dans le dossier (1 ou 2 vœux possible) et d'indiquer le nom des jeunes (inscrits au séjour) avec qui ils souhaitent partir en séjour. En fonction du nombre d'inscrits sur les 2 séjours, la Commission d'attribution des places respectera, dans la mesure du possible, les vœux des jeunes.

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, aux instructions gouvernementales, aux différents protocoles sanitaires en vigueur, évoluant régulièrement, la CCVS pourra annuler les séjours ou modifier le nombre de places et les conditions d'accès. Pour le moment, le pass sanitaire (uniquement obtenu par la Vaccination) est obligatoire pour les 12 ans et plus.

Nous souhaitons attirer votre attention sur quelques points particuliers à respecter lorsque vous remplirez le dossier d'inscription et notamment sur les dispositions médicales relatives au suivi sanitaire des mineurs en centre de vacances, imposées par le Ministère de l'Education Nationale qui nous gère.

A ce titre, nous vous prions d'être particulièrement vigilants en complétant scrupuleusement chaque partie du dossier, de fournir tous les documents nécessaires et obligatoires à l'inscription.

### **Dates à retenir :**

**A partir du MERCREDI 17 NOVEMBRE 2021** : ouverture des **Prises de RDV** sur **www.villes-soeurs.fr**  
Vous pouvez contacter le 02.27.28.20.87 pour toute aide à ce propos.

**A partir du LUNDI 22 NOVEMBRE 2021** : **Retrait des dossiers** à la CCVS, sur le Portail Famille et sur **www.villes-soeurs.fr**

**A partir du LUNDI 22 NOVEMBRE 2021** : **Retour des dossiers** à la CCVS sur RDV

**LUNDI 10 JANVIER 2022 à 10 h** : **Commission d'attribution des places.**  
(Présence uniquement des membres de la commission)

**SAMEDI 15 JANVIER 2022** : **Réunion d'information** pour les familles à la CCVS

- **17h** pour le séjour 8-12ans à Morillon
- **18h** pour le séjour 12-17ans à Valmeinier

**SAMEDI 15 JANVIER 2022** : **Date limite** pour rendre la carte mutuelle 2022, la vaccination antipoliomyélitique, le pass sanitaire pour les personnes concernées et la fiche médicale.

Si après la Commission d'attribution des places du lundi 10 janvier, des places à l'un des séjours restaient vacantes, il sera toujours possible d'inscrire votre enfant.  
Aucune confirmation d'admission ne sera transmise avant la commission.

**ETAPE 1 :** Retirer le dossier d'inscription à la CCVS, sur le Portail Famille ou sur [www.villes-soeurs.fr](http://www.villes-soeurs.fr), rubrique Enfance Jeunesse. Le compléter et fournir toutes les pièces demandées.

**ETAPE 2 :** Prendre rendez-vous en ligne sur [www.villes-soeurs.fr](http://www.villes-soeurs.fr), rubrique Enfance Jeunesse, afin de rendre le dossier à la CCVS auprès du Service Enfance Jeunesse.

En échange du dossier, un reçu, daté et signé, vous sera remis attestant sa bonne réception.

Votre dossier sera alors « ADMISSIBLE » ou « ADMISSIBLE SOUS RESERVE ». Les seuls documents manquants pouvant donner lieu à un dossier admissible sous réserve sont :

- Carte mutuelle 2022 non reçue à l'inscription
- Fiche médicale complétée par le médecin (aucun autre certificat ne sera accepté)
- Vaccins antipoliomyélitique à jour
- Pass'sanitaire pour les personnes concernées

Ces derniers documents peuvent être envoyés par mail dans un second temps mais impérativement avant le 15 janvier.

**ETAPE 3 :** La commission d'attribution des places aura lieu le **10 janvier à 10 h**. A l'issue, un mail du Service Enfance Jeunesse vous parviendra pour vous confirmer l'admission du dossier ou son placement en liste d'attente.

Assurez-vous que l'adresse mail fournie soit correcte, lisible et que ce mail n'arrive pas dans vos indésirables.

Vous devrez, par retour de mail, confirmer ou non le maintien de votre enfant sur le séjour demandé, ainsi que votre présence ou non à la réunion d'information.

**ATTENTION, les places aux séjours sont attribuées dans l'ordre des retours des dossiers, en respectant la hiérarchisation des critères d'admissibilité par le Service Enfance Jeunesse.**  
**Un dossier ADMISSIBLE ne donne pas lieu à une place définitive.**

<b>Hiérarchisation des critères d'admissibilité :</b>	
<b>Séjour SKI</b>	<b>Séjour ETE</b>
1. Enfant résidant sur les 28 communes, jamais parti en Séjour SKI ou ETE avec la CCVS	1. Enfant résidant sur les 28 communes, jamais parti en Séjour SKI ou ETE avec la CCVS
2. Enfant résidant sur les 28 communes, jamais parti en Séjour SKI avec la CCVS	2. Enfant résidant sur les 28 communes, jamais parti en Séjour ETE avec la CCVS
3. Enfant résidant sur les 28 communes, parti 1 fois ou plus en Séjour-CCVS Ski (hors année précédente)	3. Enfant résidant les 28 communes, parti 1 fois ou plus en Séjour-CCVS ETE (hors année précédente)
4. Enfant résidant les 28 communes, parti en Séjour-CCVS Ski l'année précédente	4. Enfant résidant les 28 communes, parti en Séjour-CCVS ETE l'année précédente
5. Enfant non résidant sur les 28 communes	5. Enfant non résidant sur les 28 communes

**ETAPE 4** : Si votre dossier est **ADMIS**, vous serez convié à une réunion d'information le **Samedi 15 janvier** à la **CCVS (salle Alain Longuent)**

- **à 17h** pour le Séjour 8-12ans à **Morillon.**
- **à 18h** pour le Séjour 12-17ans à **Valmeinier**

A partir du 15 janvier, aucun remboursement du coût du Séjour ne sera procédé dans les cas suivants (sauf si l'enfant a pu être remplacé par la CCVS) :

- Désistement d'un enfant ADMIS.
- Absence des documents sous réserve
- Absence de la Vaccination antipoliomyélitique (obligatoire)
- Absence de Pass'Sanitaire pour les personnes concernées

**Tout désistement devra être indiqué par mail à [alsh@villes-soeurs.fr](mailto:alsh@villes-soeurs.fr), précisant le nom-prénom du jeune et le séjour concerné.**

**A défaut, la famille sera facturée.**

**Tarif du Séjour :**

<b>Résident 28 communes</b>	<b>Extérieur 28 communes (Aucune dérogation possible)</b>
380€	1215 €